

Strasbourg

Sport, solidarité... au conseil municipal, des subventions et une motion votées en toute facilité

Malgré le départ des oppositions de l'hémicycle, le conseil municipal de Strasbourg du lundi 28 septembre a validé nombre de points, dont des subventions à des associations sportives ou solidaires, ainsi qu'une motion contre les violences sexistes et sexuelles. Très logiquement, en toute... facilité.



La Ville va lancer la procédure de renouvellement de la délégation de service public pour le cinéma municipal Le Cosmos. Photo archives Marie Zinck

Il va y avoir du sport !

Le conseil municipal a approuvé le versement d'un total de 262 900 euros de subventions aux associations sportives du territoire, en soutien à l'organisation de manifestations sportives, du sport solidarité et des clubs sportifs de haut niveau. L'occasion pour l'adjoint en charge, Jean-Baptiste Mathieu, de tirer son chapeau à plusieurs équipes et sportifs qui se sont illustrés ces derniers mois, le nouveau champion du monde de badminton issu de l'ASPPT, Alex Lanier, en tête. Celle aussi de saluer des clubs particulièrement proactifs, comme le SAK (Société athlétique de Koenighoffen 1902), qui proposera un gala de boxe thaï le 21 novembre prochain au gymnase de la Rotonde ; ou le TC Meinau, qui organisait cet été un tournoi international masculin de tennis, « l'équivalent d'une Coupe Davis de tennis pour les U15 au cœur d'un QPV ». « Nous avons promis de remettre la ville en mouvement ; nous y sommes ! » résume la maire, Catherine Trautmann, qui promet de « fêter les champions » comme il se doit. À noter aussi, côté sport solidaire, l'extension du dispositif de bourses d'aide à la licence sportive aux personnes de moins de 30 ans en situation de handicap, « soit potentiellement 2 103 personnes éligibles », précise Jean-Baptiste Mathieu.



Le conseil municipal a approuvé le versement d'un total de 262 900 euros de subventions aux associations sportives et salué plusieurs sportifs, comme le nouveau champion du monde de badminton issu de l'ASPPT Alex Lanier. Photo archives Jean-Marc Loos

Subventions solidaires

Dans le cadre du dispositif déjà en place permettant le financement de 600 places d'hébergement d'urgence, le conseil municipal a approuvé le versement du solde de la subvention allouée par la Ville, soit 569 924 euros, aux associations Arsea-Gala, Home protestant, Fédération de charité Caritas et SOS Femmes solidarité. 289 400 euros seront en outre versés au titre de l'aide alimentaire à la Banque alimentaire du Bas-Rhin, aux Restos du cœur, à Caritas Alsace, au Centre social protestant, ainsi qu'à VRAC, Coup d'Pouce, l'Association culturelle et sociale de la Meinau et la Plateforme de solidarité de Strasbourg Neudorf.



Le conseil municipal a approuvé le versement du solde de la subvention allouée par la Ville au financement déjà en place de 600 places d'hébergement d'urgence, soit 569 924 euros. Photo archives Jean-Marc Loos

S'ajoutent 52 000 euros au titre de l'aide au logement et à l'insertion, répartis entre Les Disciples, la Croix-Rouge française et l'Arsea-Gala. L'occasion pour l'adjointe en charge des solidarités, Françoise Bey, de rappeler que la Ville a annoncé samedi 26 septembre [l'ouverture pour cet hiver de 300 places d'hébergement supplémentaires](#) pour la mise à l'abri des personnes les plus vulnérables. « Nous menons avec mes collègues Céline Geissmann et Paul Meyer un travail de fond sur ce sujet », insiste-t-elle. « Nous savons à quel point la situation est tendue, dès lors que la précarité augmente », conclut Catherine Trautmann.

Cinéma Le Cosmos : la procédure de renouvellement de DSP va être lancée

Le cinéma municipal Le Cosmos continuera d'être géré via une délégation de service public (DSP), comme il l'est depuis plus de 25 ans. Le contrat arrivant à échéance fin mai 2028, l'exécutif va lancer la procédure de renouvellement. Le cahier des charges intègre la gestion, l'exploitation et l'animation des deux salles pour une durée de six ans, sans concurrencer les homologues privés. L'ensemble du personnel actuel devra être repris. L'attributaire devra concilier des impératifs d'« exigence » et d'« ouverture », mais aussi « rayonner », appelle la nouvelle municipalité. À ce titre, la programmation se verra « diversifiée », avec une moitié labellisée "Art & essai" et "Europa Cinémas". L'activité dans sa globalité favorisera la davantage la « mixité générationnelle et sociale ».



La Ville va lancer la procédure de renouvellement de la délégation de service public pour le cinéma municipal Le Cosmos. Photo archives Antonin Utz

Communication, événementiel, partenariats, éducation à l'image, mais aussi organisation de l'équipe et aménagement des locaux : Le Cosmos est invité à « s'adresser au plus grand nombre ». « L'attributaire devra l'inscrire davantage dans les réseaux locaux, nationaux et européens pour servir de vitrine à l'ensemble de l'audiovisuel, et notamment au secteur de l'animation », indique l'adjoint à la culture [Pierre Jakubowicz](#). Rappelant que [Strasbourg accueillera le Marché international du documentaire en juin](#). L'établissement est actuellement piloté par la Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Le Troisième Souffle. Laquelle a trouvé son public et même dégagé des bénéfices en 2025, selon la délibération, après un résultat négatif en 2024.

Une motion « pour la protection des victimes de violences sexistes et sexuelles »

Parmi la dizaine de textes additionnels, seule une motion – sur les deux déposées – a pu être lue et votée. Elle avait été avancée par le groupe de la majorité Strasbourg centriste et progressiste. La seconde, celle du groupe d'opposition Strasbourg insoumise, fière et solidaire, a été écartée du fait de l'absence de ses élus.

Par le vote de ce texte « pour la protection des victimes de violences sexistes et sexuelles », la Ville appelle l'État et le Parlement à affecter « des moyens budgétaires réels, massifs et pérennes à la mise en œuvre de la loi intégrale » dont l'examen devrait se tenir en séance publique le 1^{er} octobre, a présenté l'adjointe en charge des droits des femmes, Marie-No Gandzion.

Les élus apportent par ailleurs « tout leur soutien aux associations de défense des droits de victimes, ainsi qu'aux mobilisations citoyennes » comme celles qui se tiennent le lundi devant le tribunal judiciaire de Strasbourg. Surtout, ils s'engagent à « amplifier la formation, la détection et l'accompagnement financier » de ces structures.



Par le vote d'une motion, la Ville appelle l'État et le Parlement à affecter des moyens budgétaires à la mise en œuvre de la loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles. Photo archives Thomas Toussaint-Antal

« Il faudra a minima trois milliards d'euros de crédit nouveau, cela sera débattu dans les projets de loi de finances de l'État et de la Sécurité sociale dans les prochaines semaines », informe pour sa part le conseiller et député Thierry Sother. La conseillère Rebecca Breitmann, elle, rappelle combien cette loi est « fortement attendue au sein de la collectivité : le précédent mandat a eu quelques défaillances dans le recueil de la parole des victimes... ».

La maire en profite enfin pour annoncer la création d'« un centre d'appui pour les enfants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) à Strasbourg, à l'instar de six autres en France ». Beaucoup de ces enfants subissent des violences sexuelles, rapporte Catherine Trautmann. La municipalité cherche actuellement un lieu d'implantation.